

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'ADO du 19 mai 2022

L'assemblée générale de l'ADO s'est tenue le 19 mai 2022 à PARIS, Hôtel National des Invalides. Elle a été présidée par le GCA(2s) Jean-Tristan VERNA qui ouvre la séance à 14h30. Après les mots d'accueil, il fait approuver le procès-verbal de l'assemblée générale de 2021 puis demande au délégué général de présenter l'ordre du jour.

Ordre du jour

I / Rapport moral

11/ Intervention du président

12/ Les activités 2021

a - les effectifs

b - l'activité sociale

c - modes d'action

II / Rapport financier 2021

21/ Résultats

a - compte de résultat et bilan

b - rapport du commissaire aux comptes

c - affectation du résultat

22/ Perspectives

a - Planification quinquennale du dispositif BEC

b - budget prévisionnel 2022

c - cotisations 2023

III / Renouvellement du conseil d'administration

Résultat de l'élection

IV / Questions diverses

Résolutions votées en cours de séance

286 adhérents ont participé au vote (26 adhérents présents munis chacun de 10 pouvoirs). Il est donc 286 votes exprimés.

Résolution n° 1

- Approbation à l'unanimité du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 juin 2021

Résolution n° 2

- Approbation à l'unanimité du rapport moral 2021

Résolution n° 3

- Approbation à l'unanimité des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Résolution n° 4

- Approbation à l'unanimité de l'affectation du résultat 2021

Résolution n° 5

- Approbation à l'unanimité du budget prévisionnel 2022

Résolution n° 6

- Approbation à l'unanimité du montant des cotisations pour 2023

Résolution n° 7

- Approbation à l'unanimité du bilan de gestion 2021

Résolution n° 8

- Renouvellement du Conseil d'administration

Les candidats présentés sont élus à la majorité pour un mandat de quatre ans. A la date du 19 mai 2022, le conseil d'administration de l'ADO est composé de 21 membres :

Président : GCA(2s) Jean-Tristan VERNA

Vice-présidents : M. Jacky BERNE ; GDI(2s) Jean-Paul MARTIAL

Secrétaire général : LCL (er) Marie-France CARABIN ;

Secrétaire général adjoint : LCL® Jean-Charles SPITERI ;

Trésorier général et adjoint : M. Jean -Claude BONHOMME ; OG2 (2s) Denise BERNE

Cne(r) Véronique BONNEAU ; Lcl(er) Romain BOUR ; Mme Marie CHEREAU ;

Cne (er) Christiane DELPHIN-POULAT ; Gal (2s) Georges GERMAN ;

Gal(2s) Alain LACORNE ; M. Vallérand LEMARIE ; M. Pascal MAUMONT ;

Adc (er) Françoise SPINACCIA ; LCL(er) Guy de SAINT GERMAIN ;

Mme Marie-Ange THIERRY ; M. Grégoire VERDON ;

Mme Sabrina VERRIER ; CRP Ingrid VIGIER

Le PV qui suit est accompagné de quatre annexes (bilan des activités, compte de résultat de l'exercice 2021, bilan financier, budget prévisionnel 2022) et une pièce jointe (rapport du commissaire aux comptes).

Le Président



la Secrétaire Générale



I - Rapport moral

11 – Intervention du président

Après une année 2020 qui a vu l'ADO faire face avec efficacité aux contraintes liées à la pandémie et à l'apparition de besoins nouveaux, 2021 s'est achevée sur un bilan tout aussi satisfaisant, en dépit de l'obligation de recourir à nouveau au télétravail durant une longue période.

Cette efficacité repose sur la qualité du personnel qui arme la délégation générale, sur la robustesse de nos procédures et sur l'intensité des relations entretenues tant avec les familles que nous suivons qu'avec tous les intervenants associatifs et institutionnels de l'entraide.

Les résultats opérationnels ont été au rendez-vous.

Ils se mesurent par l'augmentation du nombre de familles bénéficiaires des aides délivrées et par la capacité à financer de nouvelles aides au profit des orphelins, notamment ceux qui sont engagés dans des parcours qualifiants après leurs 18 ans.

Notre effort au profit des orphelins vivant dans des familles aux ressources limitées se traduit par une progression encourageante en pourcentage de ceux qui peuvent désormais poursuivre avec succès des parcours d'insertion professionnelle auxquels les seules ressources de leur famille ne leur auraient pas permis d'accéder.

En toute logique, ces résultats opérationnels n'ont pu être rendus possible que par le maintien d'un fort niveau de dons, tant pour les ressources propres de l'ADO que pour celles destinées à Terre Fraternité. Cette année encore, l'objectif de disposer d'une capacité financière à cinq ans pour soutenir nos priorités est atteint. C'est un point essentiel de la gouvernance financière de l'association.

Parallèlement à son action en lien avec Terre Fraternité, l'ADO a assuré en 2021 la présidence du Comité d'entraide Défense, créé en janvier 2021. Sous la conduite du délégué général de l'ADO, de nombreux travaux ont été entrepris avec les associations du comité et portent leurs fruits, notamment en termes de communication et d'organisation d'activités communes de recueil de dons.

Un point important est l'intégration dans le CED, début 2022, de Solidarité Défense, au terme d'un travail approfondi de convergence.

L'année 2022 devra concrétiser ces avancées, sous la présidence de la FOSA.

Concernant l'administration de l'association, 2021 a été mis à profit pour rénover le cadre dans lequel évolue le personnel salarié. Un document qui nous manquait, sous la forme de « statut du personnel », fixe désormais le niveau et les conditions d'évolution des salaires. Il servira désormais de référence pour la conclusion des contrats de travail et l'évolution des carrières des salariés, jusqu'à leur départ. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2022, accompagné d'une revalorisation des rémunérations, cohérente avec les capacités financières de l'association.

Les perspectives pour 2022 sont dans la continuité des deux années précédentes. Nous poursuivons notre approfondissement de l'aide aux orphelins, désormais bien structurée selon trois parcours adaptés à la situation financière des familles.

Néanmoins, afin de renforcer encore l'entraide au sein de l'armée de Terre, je tiens à vous informer d'une démarche de rapprochement plus fort avec Terre Fraternité.

L'évolution des besoins tant pour les blessés que pour les familles endeuillées, la recherche d'une plus grande efficacité des ressources et l'intégration dans une entraide de plus en plus marquée par son caractère interarmées nous conduisent à resserrer les rangs. Nous travaillons donc désormais, avec l'accord du CA, à ce rapprochement qui pourrait se traduire par des changements importants qui vous seront, je l'espère, présentés dans l'année qui vient lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

12 – Bilan d'activités

a – Les effectifs

L'ADO compte au 1^{er} janvier 2022, 10 979 soutiens (4 285 membres et 6 694 donateurs). Les effectifs sont donc contenus en 2021. Il n'y a cependant pas de dynamique d'adhésion en dehors des bénéficiaires de nos aides, notamment les conjoints survivants, à qui nous proposons systématiquement d'adhérer, sans qu'il y ait bien sûr de lien avec l'attribution du secours financier. Pour l'essentiel, on relève :

- 1276 sociétaires,
- 1379 veuves,
- 1630 membres à vie (dont 910 NPAI),
- Le nombre de donateurs se maintient tout en affichant une hausse de 8% du montant des dons pour atteindre un niveau global très satisfaisant de plus d'1.4 million euros. Les proportions entre les donateurs ADO et TF demeurent stables.

b – Les aides sociales (annexe 1)

Contrairement à ce que laisse apparaître le nombre de secours financiers alloués par l'ADO en 2021 (1560 au lieu de 1688), il faut retenir un niveau sensiblement plus élevé. En effet, le nouveau décompte des chèques vacances en a diminué leur poids relatif sans que les montants financiers n'aient baissé. Ce décompte s'effectue à présent par famille et non plus par orphelin. Le montant global des dépenses sociales atteint un peu plus de 1.5 million d'euros, en augmentation sensible par rapport à 2020. Le plan de revalorisation de l'entraide élaboré en 2014 s'était fixé un objectif de 1.6 million en 2023, capacité financière jugée satisfaisante pour répondre aux besoins tels que nous les estimions alors. Nous avons donc suivi la trajectoire et tout porte à croire que l'objectif sera atteint.

Au bilan, l'ensemble est très proche de la cible fixée dans le budget prévisionnel proposé il y a un an en assemblée générale. Le résumé de l'action de l'ADO conduisant à affirmer qu'elle apporte un secours financier toutes les heures ouvrées de l'année reste d'actualité.

- Le profil des bénéficiaires démontre l'effort toujours plus marqué au profit des familles endeuillées dont 90% d'entre elles appartiennent à la communauté de l'armée de Terre. Les aides dites urgentes, en rouge sur l'image, représentent 35% de l'ensemble. Elles sont constituées pour une bonne part, de secours financiers adressés aux familles endeuillées, que ce soit l'année du décès ou plus tard face à une situation de détresse. Les bourses d'études, au nombre de 840, constituent la majeure partie des aides installées dans la durée. Leur nombre n'évolue plus mais la masse financière poursuit sa progression due à la montée en puissance des bourses d'études allouées aux enfants placés en situation de précarité. Le partenariat avec Terre Fraternité, continue de représenter un petit tiers des activités totales, dont les aides spécifiques comme le pécule et le permis de conduire.
- L'image suivante illustre le respect de la trajectoire depuis 2014. Elle signale notamment le maintien au plus haut niveau de nos activités durant la crise sanitaire, en 2020 et 2021. Cela a été dû, on l'a dit, à une adaptation immédiate du télétravail à la nécessité de maintenir les contacts sur un réseau très animé. On y lit également le maintien de la part consacrée au partenariat entre ADO et TF. A signaler que l'action libellée TF dans le cadre de notre partenariat, donc au profit des familles endeuillées, a dépassé le volume des actions menées par TF sur ses fonds propres au service des blessés.

c – Les modes d'action

- L'évolution du partenariat entre ADO et TF
Le partenariat entre ADO et TF date de 2007. Il a organisé au mieux la cohabitation de deux associations mais il confronte les bénéficiaires à une certaine complexité et manque de lisibilité. Par ailleurs, l'organisation interne de TF atteint ses limites pour traiter des interventions plus nombreuses et plus complexes. Enfin, l'environnement évolue. La politique sociale du général CEMAT se structure en réservant une place à l'associatif. Il convient donc de réfléchir à un pôle associatif puissant et interopérable avec les acteurs institutionnels. Le conseil d'administration a donc décidé de mandater le président pour élaborer d'ici l'automne 2022, le projet d'organisation et de fonctionnement d'une nouvelle association issue de la fusion entre ADO et TF.
- Le CED s'installe dans le panorama interarmées de l'entraide. Il a accueilli Solidarité Défense. Nous procédons en ce moment à la mise en place des mesures de coordination nécessaires afin qu'il n'y ait plus ni redondance, ni concurrence entre SD et les autres membres du CED.
- Le conseil d'administration a validé la revalorisation de certaines allocations.
Il s'agit d'abord de l'allocation personnalisée pour séniors (APS) versée annuellement. Le montant de cette allocation est porté à 1200€. Le coût de cette mesure est d'environ 10 000 €. Il s'agit ensuite du montant des bourses d'études.
Le terme bourses d'études est à présent réservé aux allocations attribuées aux orphelins poursuivant leurs études ou leur formation à la sortie du lycée. Les jeunes gens concernés se voient alors attribuer, selon le niveau de ressources de la famille, soit une BE annuelle forfaitaire, soit une bourse d'études sous contrat dont nous reparlerons après. La bourse d'études forfaitaire passe de 1200 à 1500 €. Le coût est de l'ordre de 40 000 €. Les bourses d'études qui étaient jusqu'en 2021 attribuées aux enfants plus jeunes se transforment en allocation de rentrée scolaire (ARS) et seront comptabilisées par famille et non plus par enfant.
Le rapport moral est soumis au vote.

Résolution n° 2

Approbation à l'unanimité du rapport moral et du bilan d'activités 2021

II - Bilan financier

21 - Rapport financier du Trésorier Général

Dans le prolongement de l'exposé du Délégué Général, la formalisation des comptes de l'exercice conduit aux observations suivantes :

• AU COMPTE DE RESULTAT

1.1 LES PRODUITS s'élèvent à 2 173 935 €. Ils apparaissent en augmentation de 136 331€, soit de 6,69 % comparativement à ceux de l'année 2020.

1.1.1 - Le compte d'exploitation est en augmentation sur l'année de 270 100€. Parmi les postes importants, on relève :

- Une progression des dons, ADO et TF confondus, de 91 515 €.
- Un apport de trésorerie de TF, supérieur de 50 000 € à celui de l'exercice précédent, permettant de satisfaire le paiement des prestations réglées en son nom.
- La reprise en fonds dédiés de 210 000 €, dotation constituée en 2020 au titre des bourses d'études.

1.1.2 - S'agissant des produits financiers, leur montant net de 160 200 €, obtenu par déduction des 49 318 € de charges de cessions aux 209 518 € de produits financiers, ressort à un niveau supérieur de 66 595 € à celui de l'exercice 2020.

Dans un contexte économique marqué par un recul significatif de la plupart des activités, mais faste pour les marchés financiers, la gestion de nos capitaux doit être regardée comme satisfaisante, et marquée par une stabilité résultant de notre approche prudentielle.

1.1.3 - Les produits exceptionnels nets, sont inférieurs de 142 078 € à ceux de 2020, année de comptabilisation d'un legs de 290 613 €. Au cours de l'exercice, l'ADO a été légataire d'une somme nettement moins conséquente de 10 000 €

1-2 - LES CHARGES

Comparées à celles de l'exercice précédent, ressortent en progression de 130 521 €, soit de 6,45 % On relève que le montant des charges d'exploitation est supérieur de 175 842 € à celui de l'exercice précédent.

* Les frais de fonctionnement, ensemble des postes confondus, liés à des services divers, n'appellent pas de commentaire particulier, ils apparaissent en augmentation de 11 485 €

* En ce qui concerne les prestations sociales, leur augmentation de 73 773 € traduit l'incidence programmée de nos actions.

En conclusion sur le compte de résultat :

Il y a lieu de noter que la masse des produits représentant 2 173 935 €, a permis d'assurer la couverture des 2 153 560 € de charges, et de dégager, in fine, un résultat excédentaire de 20 374 €. Ce résultat est légèrement supérieur à celui de 14 566 €, constaté en clôture 2020. Il marque une continuité, jusqu'ici pérenne, dans la gestion de l'Association.



2. AU BILAN

• PASSIF

La requalification de la réserve « *Plan de Revalorisation de l'Entraide* » en « *Fonds Dédiés aux B.E. contractuelles* », décidée par notre dernière A.G; a impliqué, dans la structure du bilan, un reclassement de la ligne et des fonds afférents. Le niveau des **Fonds Propres**, a, de ce fait, été diminué de 1 344 188 €. Ce montant a été intégralement repris dans la rubrique des **Fonds Dédiés**, augmenté de la partie du résultat 2020 qui lui avait été affectée. Le passif hors dettes, s'élève à 5 185 715 €. Il s'établissait à 5 095 238 € à la clôture 2020. Il traduit une croissance de 90 477 €

• ACTIF

Seul l'actif « Circulant », représentatif de nos avoirs financiers appelle un commentaire. Il passe de 5 217 874 € fin 2020 à 5 346 417 € à l'arrêté 2021. Sur l'accroissement de 128 543 €, les valeurs mobilières de placement participent à hauteur de 97 573 €.

3. CONCLUSION

L'année 2021, s'est déroulée dans de bonnes conditions et les objectifs assignés ont pu être satisfaits sans difficulté, étant toutefois observé que l'investissement du Président et du Délégué Général est resté soutenu dans la relation partenariale. Il convient de le souligner et de le saluer.

Résolution n° 3

Approbation à l'unanimité des comptes clos de l'exercice 2021

22 – Rapport du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes rapporte en séance l'essentiel de son audit portant sur l'exercice financier de l'année 2021. Il constate que l'examen des comptes n'a relevé aucune anomalie ni irrégularité. Le rapport est proposé en pièce jointe.

23 - Affectation du résultat

Le résultat d'un montant de 20 374.25 € est affecté dans les conditions suivantes :

LEGS BIRE

Le taux d'inflation 2021 s'établissant à 1.6 %, la revalorisation à effectuer est de 2798.81 €. Le montant de ce legs passe de 174 925.58 €. A 177 724.39 €.

RESERVE STATUTAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, l'affectation de « 10 % des revenus nets des biens de l'association »,

Soit : 2 037.43 € €

La réserve statutaire est ainsi portée à 728 212.99 €.

FONDS DEDIE BE

Montant du solde résiduel, soit :

$20\,374.25 - 2798.81 - 2037.43 = 15\,538\text{ €}$

Le montant du FD BE est ainsi porté à 1 371 965.13 €

Résolution n° 4

Approbation à l'unanimité de l'affectation du résultat

24 - Perspectives

A – Schéma directeur des bourses d'études (FD-BE)

L'attribution des bourses d'études sous contrat (ex-AAP) doit atteindre sa vitesse de croisière en 2022 ou 2023, pour bénéficier alors à environ 80 orphelins engagés dans leur dernière action de formation avant l'insertion professionnelle. L'engagement annuel atteindra environ 450 000 €, soit 25% du budget social de l'ADO. Il est rappelé que la particularité du dispositif repose sur un contrat signé entre l'ADO et le jeune boursier pour une durée en principe de 5 ans. Cet engagement sur 5 ans impose une planification afin d'en assurer le financement. Le fonds dédié BE répond à ce besoin d'anticipation. Il permet chaque année de provisionner 300 000 € correspondant à la part des BE consenties aux bénéficiaires les années précédentes et qu'il n'est pas question de lâcher en route.

Le Fonds dédié, d'un montant de 1 372 000 € après affectation du résultat de l'exercice 2021, permet donc d'assurer nos engagements (300 000 euros par an) jusqu'en 2026.

B - budget prévisionnel 2022 (annexe n°4)

- Le budget prévisionnel 2022 prend en compte les charges suivantes :

Les frais de fonctionnement sont prévus en augmentation du fait de la revalorisation salariale décidée en 2021 dans la cadre de la rénovation du cadre statutaire des salariés de l'ADO.

Il convient de noter les charges de fonctionnement liées aux événements caritatifs en forte hausse, notamment à l'occasion du dîner VULNERATI organisé par l'armée de Terre. Cependant, ces charges ne pèsent pas directement sur le budget social car elles s'inscrivent dans le cadre de dons en nature. Elles sont donc équilibrées par des dons spécifiques.

- Le budget social est quant à lui préservé puisqu'il affiche une progression estimée de 100 000 € pour nous permettre d'atteindre les objectifs visés, comprenant les revalorisations citées plus haut et la fin de montée en puissance du dispositif BEC.

- Les caractéristiques essentielles des ressources sont, quant à elles, les suivantes :

Le niveau des dons estimé est supérieur à celui atteint en 2021, du fait précisément de l'augmentation des opérations caritatives menées à notre profit. En l'état, il n'est pas prévu de puiser dans nos réserves pour équilibrer le budget. L'intervention éventuelle du FD-BE sera confirmée en fin d'exercice au vu de la réalité du niveau des dons.

Résolution n°5

Approbation à l'unanimité du budget prévisionnel 2022

C - Cotisations 2023

Compte tenu du résultat excédentaire de l'exercice 2021, il est proposé de maintenir en état le montant des cotisations en 2023.

Résolution n°6

Approbation à l'unanimité du maintien du montant des cotisations en 2023



En conclusion, le chemin parcouru depuis l'élaboration du Plan de Revalorisation de l'Entraide en 2014 a été conforme aux prévisions tout en respectant chaque année l'équilibre budgétaire. L'objectif visé initialement d'un budget social de 1,6 million € demeure pertinent. Conformément aux usages, le projet de bilan de gestion 2021 est soumis dans sa globalité à l'approbation de l'AG.

Résolution n°7

Approbation à l'unanimité du bilan de gestion 2021

III – Renouvellement du Conseil d'administration

6 administrateurs parviennent en fin de mandat en 2021.

• **Candidats en 2022 :**

Au titre du renouvellement de leur mandat :

Mmes Marie-Ange THIERRY et Sabrina VERRIER ; Mrs Jean-Claude BONHOMME, Grégoire VERDON et Guy de SAINT GERMAIN.

• **Nouveau candidat :**

GBR(2s) Georges GERMAN

• **Résultats du vote :**

26 adhérents ont participé au vote. Après décompte des pouvoirs accordés, le scrutin a rassemblé 286 votants. Les résultats détaillés sont les suivants :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jean-Claude BOHOMME	275		11
Georges GERMAN	286		
Guy de SAINT GERMAIN	286		
Marie Ange THIERRY	286		
Grégoire VERDON	275	11	
Sabrina VERRIER	264	11	11

Résolution n°8

Jean-Claude BONHOMME, Guy de SAINT GERMAIN, Georges GERMAN, Marie-Ange THIERRY, Grégoire VERDON et Sabrina VERRIER sont élus le 19 mai 2022 au Conseil d'administration de l'ADO pour un mandat de quatre ans

IV – Questions diverses

41/ calendrier 2022-2023

Réunion du Bureau : mercredi 19 octobre 2022, 9h30, à Vincennes

Réunion du CA : vendredi 18 novembre 2022, 14h30 aux Invalides, à confirmer

Réunion du Bureau : mercredi 22 mars 2023 à 9h30, à Vincennes

Réunion du CA : mercredi 19 avril 2023, 14h30, à Vincennes

Assemblée générale 2023 : mercredi 24 mai 2023 – lieu à confirmer

Réunion du Bureau : mercredi 18 octobre 2023, 9h30, à Vincennes

Réunion du CA : vendredi 17 novembre 2023, 14h30 aux Invalides, à confirmer



Procès verbal de l'AG 2022 annexe n°1 Bilan des activités 2021		2020		2021		PREV. 2022
		Nbre	€	Nbre	€	€
Ressources générales	Aides					
	A.E	550	333 073,66	475(*)	378 810,52	360 000
	AR	3	3 980	2	3 000	0
	APS	54	54 000	48	48 000	50 000
	AE IAées	2	79 339	3	86 730	90 000
	BE	663	561 450	655	593 050	650 000
	TOTAL RG	1272	1 031 842,66	1 181	1 109 590,52	1 150 000
Partenariat ADO/TF	Veuves	64	107 708,22	73	111 691	120 000
	Entraide Terre	6	4 250	4	7 877	10 000
	Noël orph.	76	19 000	69	17 250	20 000
	BE	228	198 530	185	186 580	230 000
	Pécules	26	65 000	24	60 000	60 000
	Permis	12	17 401	15	21 086,82	20 000
	Handicap	4	4 670	7	8 120	10 000
	Total T.F.	416	416 559,22	377	412 604,82	470 000
TOTAL		1688	1 448 401,88	1560	1 522 195,34	1 620 000

* Evolution du décompte des chèques vacances, par famille



**Procès verbal de l'AG du 19.05.2022 -- annexe n°2 : COMPTE DE RESULTAT -
EXERCICE 2021**

CHARGES	2020	2021	PRODUITS	2020	2021
Fonctionnement	254 931	266 999,59	Divers	244 822	213 392,54
Services extérieurs	72 947	63 915,94	Cotisations	34 715	33 410
Salaires et charges	141 984	135 791,41	Subventions	56 800	56 800
Accompagnement social	40 000	44 000,00	Fonds dédiés BE	0	0
Charges CED		23 292,24	Réserve TF	103 307	23 182,54
			Dotation TF	50 000	100 000,00
Aides sociales	1 444 422	1 518 195,34	DONS	1 299 133	1 390 648,48
Aides ADO	1 027 863	1 105 590,52	ADO	1 035 666	1 103 079,63
Aides TF	416 559	412 604,82	TF	263 467	287 568,85
Provisions BE	210 000	300 000	Reprise provisions		210 015,00
Total exploitation	1 909 353	2 085 194,93	Total exploitation	1 543 955	1 814 056,02
Charges financières	106 908	49 318,05	Produits financiers	200 513	209 518,12
exceptionnelles	721	23,51	exceptionnels	293 136	150 360,60
Impôts	6 057	19 024,00			
RESULTAT	14 566	20 374,25			
TOTAL CHARGES	2 037 604	2 173 934,74	TOTAL produits	2 037 604	2 173 934,74



Procès verbal de l'AG du 19.05.2022 -- annexe n°3 : BILAN
- EXERCICE 2021

ACTIF	2020	2021	PASSIF	2020	2021
Circulant	5 217 874	5 346 417	Fonds propres	4 711 168	3 351 062
Avances			Fonds associatifs	1 452 539	1 452 539
Valeurs mobilières	4 166 463	4 264 036	Réserves statutaires	724 719	726 176
Disponibilités ADO	948 826	900 803	Autres réserves	1 066 989	1 066 989
TF	96 348	124 991	Réserve PRE	1 344 188	
CED		48 318	Résultat de l'exercice	14 566	20 374
Autres créances	6 237	8269	Réserve TF	108 166	84 984
			Fonds dédiés	174 055	1 531 353
			Legs Biré	174 055	174 926
			BEC		1 356 427
Immobilisé	9 149	6 148	Provisions pour charges	210 015	300 000
Compte de régularisation	6 561	6 083	Dettes	138 346	187 833
TOTAL ACTIF (*)	5 233 584	5 370 248	TOTAL PASSIF	5 233 584	5 370 248



Procès verbal de l'AG du 19.05.2022 -- annexe n°4 : Budget prévisionnel 2022

CHARGES	2021	Prévision 2022	PRODUITS	2021	Prévision 2022
Fonctionnement	267 000	410 000	Divers	213 000	90 000
Achats – services ext.	63 916	80 000	Cotisations	33 410	33 000
Salaires et charges	135 792	180 000	Subventions	56 800	57 000
Accompagnement social	44 000	50 000	Fonds dédiés BE	000	00
Soutien activités caritatives	23 292	100 000	Réserve TF	108 166	00
			Dotation TF	100 000	00
Aides sociales	1 518 000	1 620 000	DONS	1 391 000	1 600 000
Aides ADO	1 105 000	1 150 000	ADO	1 103 000	1 100 000
Aides TF	413 000	470 000	TF	288 000	470 000
Provisions BE/C	300 000	(*)	Reprise provisions	210 000	300 000
Total exploitation	2 085 000	2 030 000	Total exploitation	1 814 000	1 960 000
Charges financières	50 000	20 000	Produits financiers	210 000	100 000
Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels	150 000	
Impôts	19 000	10 000			
RESULTAT	20 000				
TOTAL CHARGES	2 174 000	2 060 000	TOTAL produits	2 174 000	2 060 000

(*) Le provisionnement BEC en 2022, en principe assuré par le FDBE, sera précisé au vu du résultat de l'exercice écoulé

DBR AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ŒUVRES D'ENTRAIDE DANS L'ARMEE

Association reconnue d'utilité publique depuis 1939

Case 104 Fort Neuf de Vincennes
Cours des Maréchaux
75614 Paris Cedex 12

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2021**

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ŒUVRES D'ENTRAIDE DANS L'ARMEE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ŒUVRES D'ENTRAIDE DANS L'ARMEE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation de l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que les incertitudes accrues sur les perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et de travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble de ces comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les opérations confiées par TERRE FRATERNITE.
- la comptabilisation d'une provision d'un montant de 300.000€ ayant pour objet la couverture des frais relatifs aux bourses d'études de l'année à venir, pour lesquelles votre association est engagée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier Général et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris le 9 mai 2022

DBR AUDIT
Commissaire aux Comptes



Patrick RIOU

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	6 951	4 337	2 614	1 075	1 539	
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	3 533		3 533	8 073	- 4 540	
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	10 484	4 337	6 147	9 149	- 3 002	
Stocks en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	11 600		11 600		11 600	
Valeurs mobilières de placement	4 264 036		4 264 036	4 166 463	97 573	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 082 381		1 082 381	1 051 411	30 970	
Charges constatées d'avance	6 083		6 083	6 561	- 478	
TOTAL (II)	5 364 100		5 364 100	5 224 435	139 665	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	5 374 585	4 337	5 370 248	5 233 584	136 664	

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	1 452 539	1 452 539	
. Ecart de réévaluation			
. Réserves	1 878 148	3 244 063	- 1 365 915
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	20 374	14 566	5 808
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	3 351 062	4 711 167	- 1 360 105
Provisions pour risques et charges	300 000	210 015	89 985
TOTAL (II)	300 000	210 015	89 985
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources	1 531 353	174 055	1 357 298
TOTAL (III)	1 531 353	174 055	1 357 298
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	7 279	11 108	- 3 829
Autres	177 254	127 238	50 016
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance	3 300		3 300
TOTAL (IV)	187 833	138 346	49 487
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	5 370 248	5 233 584	136 664
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%	
	France	Exportations	Total			
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Montants nets produits d'expl.						
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			156 800	106 800	50 000	46,82
Cotisations			33 410	34 715	- 1 305	-3,76
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			23 183	103 307	- 80 124	-77,56
Autres produits			1 390 648	1 299 133	91 515	7,04
Reprise de provisions			210 015		210 015	N/S
Transfert de charges						
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 814 056	1 543 955	270 101	17,49
Total des produits d'exploitation (I)			1 814 056	1 543 955	270 101	17,49
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			104 128	85 431	18 697	21,89
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			105 390	115 082	- 9 692	-8,42
Total des produits financiers (III)			209 518	200 513	9 005	4,49
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			150 361	293 136	- 142 775	-48,71
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			150 361	293 136	- 142 775	-48,71
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			2 173 935	2 037 604	136 331	6,69
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			2 173 935	2 037 604	136 331	6,69

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES OEUVRES D'ENTRAIDE DANS L'ARMEE
Case 104 - Fort Neuf de Vincennes - Cours des Maréchaux 94300 VINCENNES

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	6 287	5 780	507	8,77
Services extérieurs	38 719	30 035	8 684	28,91
Autres services extérieurs	40 230	36 027	4 203	11,67
Impôts, taxes et versements assimilés	939	655	284	43,36
Salaires et traitements	126 847	130 551	- 3 704	-2,84
Charges sociales	52 945	51 433	1 512	2,94
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	1 033	435	598	137,47
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	300 000	210 015	89 985	42,85
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	1 518 196	1 444 422	73 774	5,11
Total des charges d'exploitation (I)	2 085 195	1 909 353	175 842	9,21
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	49 318	106 908	- 57 590	-53,87
Total des charges financières (III)	49 318	106 908	- 57 590	-53,87
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	24	721	- 697	-96,67
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	24	721	- 697	-96,67
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	19 024	6 057	12 967	214,08
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	2 153 560	2 023 039	130 521	6,45
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	20 374	14 566	5 808	39,87
TOTAL GENERAL	2 173 935	2 037 604	136 331	6,69
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes Associations

PREAMBULE

- Description de l'objet social de l'entité
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- Description des moyens mis en oeuvre

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 267 723,64 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 20 374,25 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/05/2022 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association a mis en oeuvre la comptabilisation des immobilisations par composants :

- Préciser à compter de..., et la méthode retenue.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Matériel de bureau et informatique	3 ans

Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite; le montant des engagements est estimé non significatif compte tenu du faible effectif et de l'ancienneté.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	5 639	2 572	1 260	6 951
Immobilisations financières	8 073		4 540	3 533
TOTAL	13 713	2 572	5 800	10 484

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	4 564	1 033	1 260	4 337
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	4 564	1 033	1 260	4 337
TOTAL GENERAL (I+II)	4 564	1 033	1 260	4 337

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3 533		3 533
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	6 083	6 083	
TOTAL	9 617	6 083	3 533

Etat des valeurs mobilières de placement

Valeurs mobilières de placement	Val. comptable	Val. à la clôture	+Value latente	-Value latente
Valeurs mobilières de placements	4 264 036	4 622 604	358 567	
TOTAL	4 264 036	4 622 604	358 567	

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 452 539				1 452 539
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	3 244 063				1 878 148
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	14 566				20 374
Dont générosité du public					
Situation nette	4 711 167				3 351 062
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	4 711 167				3 351 062
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		1 356 427
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		1 151 973
SOLDE		2 508 400

Subventions d'investissement

Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
Subvention de l'état					56 800
Dotations					100 000
Cotisations					33 410
Dons ADO					903 953
Dons TF					287 569
Dons CED					195 814
Autres dons					3 312
Ressources TF utilisées					23 183
TOTAL					1 604 041

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	210 015			300 000
TOTAL (II)				
	210 015			300 000
TOTAL GENERAL (I+II)				
	210 015			300 000
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		300 000	233 198	
- financières				
- exceptionnelles				

Description des éléments significatifs ou importants

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES OEUVRES D'ENTRAIDE DANS L'ARMEE Case 104 - Fort Neuf de Vincennes - Cours des Maréchaux 94300 VINCENNES

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	7 279	7 279		
Dettes fiscales et sociales	37 421	37 421		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	139 833	139 833		
Produits constatés d'avance	3 300	3 300		
TOTAL	187 833	187 833		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	5 940
Dettes fiscales et sociales	14 590
Autres dettes	139 833
TOTAL	160 363

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	150 361
Sur opérations de gestion	150 361
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	150 361

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

Annexes Associations (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL		

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	3	
TOTAL	4	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5400 Euros.